

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n°8
FÉVRIER 2016

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé: Nicole Meunier, Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Annick Viards.
Directeur de la publication: Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation: www.21octobre.fr

Photo présentée avec l'aimable autorisation de Marc Pillere, propriétaire de l'avion.

À LIRE

LE PASSAGE
MAURICE BROCHET P.6

PAROLES D'ADOS P.8

CLIMAT - NEAUPHLE
SOUS INFLUENCE P.10



Édito



Les Français sont râleurs. Parfois, il y a vraiment de quoi. Je vous laisse en juger...

Du recensement de 1900 à celui de 1962, la population de notre village, car alors c'en était un, dénombrait 1 301 habitants. Vous tirez vous-même la conclusion : soixante ans d'une remarquable stabilité.

Et puis d'un seul coup, en 2001, le compteur passe à 2 850, enregistrant un accroissement de 1 500 neauphléens soit 40 par an, en moyenne. Et voilà que cette année là, l'État nous assène la loi SRU¹ avec effet rétroactif puisqu'elle prend en compte l'ensemble des logements construits et non ceux à construire ! Il n'est que l'État pour oser cela. Du jour au lendemain, nous étions ainsi devenus redevables de 250 logements sociaux parmi les 1 300 existants. La commune n'en comptait alors que 29. Elle était donc en fort déficit.

Aujourd'hui, avec près de 3 350 habitants et environ 200 logements de plus qu'en 2001, nous avons répondu à notre obligation de logements sociaux en augmentant leur nombre de plus d'une quarantaine pour en dénombrier désormais 92. L'effort de rattrapage a été significatif, mais insuffisant. Surtout que la loi SRU, qui aurait exigé 300 logements sociaux en 2015, a été remplacée par la loi ALUR². La ministre, auteure de cette loi qui fut un désastre pour la construction, a voulu masquer son cruel échec et a fait passer de 20 à 25 % le taux de logements sociaux obligatoires ! Résultat pour Neauphle-le-Château : 375 !

Vous me direz : « Bon ! Tout cela n'est pas si grave... Payons les pénalités (près de 60 000 € par an, tout de même !) et dormons en paix. » Eh bien non ! L'idéologie utopiste a encore frappé. Et cette fois, du côté de la Région.

En effet, bien après notre demande de subventions pour l'amélioration du périscolaire à l'école Émile Serre, les critères d'attribution de la contribution régionale ont changé. À la place d'un taux annoncé à la remise du dossier et donc attendu de 35 %, il nous été notifié que nous n'aurions que 5 % au mieux. Pour quel motif ? Le manque de logements sociaux !

Le financement communal, budgété à hauteur de 420 000 €, a dû être porté au double : 840 000 € ! Ce coup dur de la Région a fortement appauvri nos plans d'investissement. Ainsi, durant cette année de transition qu'est 2016, nous ne devons retenir que quelques actions prioritaires que le Conseil Municipal va arrêter prochainement.

Édifiant, non ?

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château

Sites à consulter : Loi SRU : <http://www.territoires.gouv.fr/renforcement-de-la-loi-sru>

Loi ALUR : <http://www.territoires.gouv.fr/la-loi-alur-point-d-etape-1812>

1. Loi SRU, loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains.

2. Loi ALUR, loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové



L'ANIMATION

DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

LA FÊTE PUBLIQUE A TOUJOURS EXISTÉ. QU'ELLE SOIT RELIGIEUSE, MILITAIRE, NATIONALE OU COMMERCIALE, ELLE EST UNE NÉCESSITÉ SOCIALE PARCE QU'ELLE CRÉE AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ UNE RUPTURE AVEC LA ROUTINE DU QUOTIDIEN, PROVOQUE LES RENCONTRES ET INVITE AU PARTAGE SANS TABOUS.

Par rapport au siècle passé où l'Église rythmait principalement la vie sociale, les fêtes populaires ont évolué en échappant au calendrier et ses éternels retours. Aujourd'hui, elles doivent inventer de nouveaux moments, investir d'autres espaces pour des publics de plus en plus segmentés. Dans notre «ville-village» a-t-on le sens de la fête? Savons-nous en profiter? Que faire de mieux? Une petite réflexion, mêlant analyse et prospective, n'est pas inutile...

UN NET PROGRÈS

Neauphle-le-Château revient de loin. Il y a une grosse dizaine d'années, il ne se passait plus grand-chose dans nos rues et sur nos places. C'était normal puisque, en effet, la société française évoluait et qu'elle passait, sans en avoir une conscience claire, d'un modèle commémoratif et patronal à un autre paradigme qui devait être inventé. Une petite équipe entêtée et courageuse entreprit alors de secouer la torpeur qui s'installait et de faire circuler un nouvel esprit de fête. Réunie dans le «Comité des Fêtes», elle a innové ou fait ressurgir, comme le Carnaval, des événements de rassemblement. Enfin, elle a revigoré et stimulé, en son sein comme autour d'elle, la vie associative.

Le rôle des associations dans la vie collective et festive est fondamental. Souvent, vous entendez des appels au bénévolat, moteur principal de l'action des associations. Ce qu'elles demandent, outre du talent et des savoir-faire spécifiques,

c'est du temps «à consacrer». Ce temps n'est pas perdu puisque les bénévoles apprennent souvent des techniques, des modes d'organisation et font connaissance de leurs pairs avec qui ils partagent des moments mémorables. C'est un salaire comme un autre, mais précieux puisqu'il enrichit l'âme. Sans ces bénévoles généreux de leur temps, le renouveau de la vie communautaire aurait été impossible.

EN 2015...

Durant l'année écoulée, Neauphle-le-Château a organisé et vécu sur son territoire une soixantaine d'animations. Plus d'une par semaine! La nature de ces manifestations reposait soit sur le sport (football, tennis, nouveau stade multisports...) soit sur la culture (théâtre, concerts, salons d'art et de la photographie...) soit relevait d'événements périodiques (Fête des Écoles, Fête des Voisins, Foire aux Greniers, Marché d'Automne, Téléthon...). Elles étaient initiées et gérées par nos associations : Comité des Fêtes, Syndicat d'Initiative, Cœur de Neauphléens, Club philatélique, Poker, Scrabble, et quelques autres. Ces citations partielles renvoient au calendrier publié dans le numéro de rentrée de «Quoi de Neauphle?» qui déroule tous ces événements et en exprime la diversité comme la richesse. Pourtant notre petite ville ne dispose ni de budgets très importants ni d'équipements collectifs grandioses ni, enfin d'un climat prévisible qui facilite les rassemblements. La MJP est petite et mériterait d'être agrandie.

La place du Marché est malcommode, les voitures luttant pour y avoir une place. Toutefois, les installations sportives sont d'un bon niveau et très accueillantes.

LES PUBLICS

Leur recensement en détermine principalement trois : les familles, les seniors, la jeunesse. Il saute aux yeux que les tempos de ces trois catégories sont différents. Les familles se retrouvent principalement les jours fériés, la jeunesse, hors des périodes scolaires tandis que les seniors disposent de tout leur temps en semaine. Il reste toutefois que des actions intergénérationnelles sont hautement souhaitables, car elles consolident le lien social.

Les événements à créer peuvent, sinon doivent, fédérer les habitants d'un quartier autour d'un projet à offrir aux autres habitants. L'exemple le plus parlant est celui des carnivals allemands ou espagnols où des groupes entiers, structures de quartiers, foyers de personnes âgées, associations culturelles, écoles, clubs sportifs, restaurants, préparent pendant plusieurs semaines des chars grandioses. Évidemment cet exemple, si spectaculaire soit-il, est inadapté à notre petite ville. Mais il montre comment l'on peut construire des opérations conviviales avec la population et non pour un public. Et aussi, comment on peut impliquer directement les habitants à l'élaboration de leur réussite. La Fête des Voisins, qui se développe désormais dans toute l'Europe et dont le succès

procède du besoin de rencontres, donne une autre piste de réflexion. Chez nous, elle est généralement gâtée par le mauvais temps. Peut-être faut-il s'intéresser à des initiatives réussies ailleurs comme la Fête de la Soupe qui se déroule dans l'agglomération lilloise, aussi peu favorisée par le ciel que l'est Neauphle-le-Château. Le Téléthon est un moment de rassemblement en fin de semaine qui touche tout le monde, jeunes, actifs et seniors. Il permet à chacun d'y trouver un intérêt. Il pourrait être le prototype des montages festifs et, à ce titre, les «Médiévales», excellentement organisées par le Lion's Club, s'en rapprochent fortement.

CLÉS DE RÉUSSITE

De tout cela, s'impose l'idée qu'il faut sans cesse s'interroger sur la pertinence de ce qui est proposé, autant en termes d'organisation et donc de coût que de sens contenu et diffusé.

Le coût est un sujet, un vrai. Pas vraiment nouveau, mais le dégageant de l'État vis-à-vis du fonctionnement des communes amène inévitablement à poser des questions sur l'utilisation de l'argent public et à le restreindre. Il est normal et sain que les associations rendent des comptes et justifient, dans l'idéal au travers d'indicateurs mesurant la fréquentation et l'intérêt de leurs actions, de leurs dépenses. Il y a désormais des obligations légales et les associations neauphléennes vont s'y soumettre.

Dans les villes de plus 100000 habitants, on trouve souvent un personnel communal dédié à l'animation disposant d'un budget de plus d'un million d'euros. Outre le rayonnement et le prestige que de grandes opérations peuvent leur conférer, l'investissement municipal permet à des publics pauvres, notamment les jeunes, d'y participer gratuitement.

Ne rêvons pas. Notre ville n'a pas ces moyens et ne les aura jamais. Cela impose de redoubler de créativité, d'inventivité et de s'ouvrir au monde. Le premier pas nous conduirait aisément à l'intercommunalité. Il y eut des projets de manifestations sportives comme un semi-marathon parcourant plusieurs territoires. Il serait intéressant de monter des concerts ou des spectacles à plusieurs. L'autre direction est celle de l'Europe et du jumelage. Les aides existent et ce n'est pas parce qu'une première tentative ne s'est pas développée qu'il faut y renoncer.

Une autre possibilité, mal explorée jusqu'ici reconnaissons-le, est d'associer davantage nos commerçants dont l'existence participe, on l'a vu avec l'arrivée des habitants du Centre Bourg qui ont dit leur bonheur d'habiter à deux pas d'un cœur de ville vivant et commercial, à l'attrait de notre commune.

Toutefois, le point central est la réaction, l'adhésion des neauphléens. Bien sûr et tout ce qui vient d'être dit le mettait très

en avant, la réussite d'une opération de fête dépend avant tout de l'intérêt qu'elle suscite auprès des habitants. Mais il faut aussi que ces derniers prennent conscience que leur participation est essentielle et qu'un nuage, une ondée, par exemple, ne doivent pas décourager d'aller sur la place, de défiler dans les rues ou de chanter.

La conclusion se dessine d'elle-même dans un message adressé à tous. La socialisation, mot fort laid, mais qui définit d'une façon technique ce que les politiques chantonnent dans «le vivre ensemble», a besoin d'une volonté commune de se côtoyer, d'avoir envie de se retrouver avec ses voisins, mais aussi d'aller à la rencontre de ceux que l'on ne connaît pas. Tout cela n'a qu'un objectif, simple, fondamental : celui d'être bien dans sa ville et d'aimer la vie qu'on y mène.

«Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances, voilà ce qui fait la patrie.»

C'est ainsi que l'historien français du XIX^e siècle Fustel de Coulanges définissait un jour ce qui faisait appartenir les hommes à une même communauté nationale. Même si ces lignes sont venues d'un autre siècle, ne trouvez-vous pas que l'on pourrait facilement substituer «ville» à «patrie»? Relisez pour en bien juger...



ILS ONT

BESOIN DE VOUS...

LES MALADES EN PHASE CRITIQUE OU TERMINALE.

Nous parlons souvent de bénévolat dans ces colonnes, en soulignant la nécessité et l'intérêt pour la communauté publique. Il en est un, à la fois très particulier et magnifique, sur lequel le projecteur doit s'arrêter : l'Accompagnement en soins de Support et soins Palliatifs dans les Yvelines. (ASP-YVELINES). A priori cette appellation peut faire peur. L'idée d'aider des gens qui souffrent d'une maladie grave mais qui laisse espérer la guérison comme la pensée d'assister au dernier souffle de vie d'hommes et de femmes jeunes ou très âgés, tout cela amène la raison du vivant, par essence même, à faire rejet, à fuir. Et pourtant, le besoin est énorme. Dans les hôpitaux, au cœur d'institutions ou à domicile, en lien avec les réseaux de santé, la présence de ces volontaires est désormais indispensable. Et pourtant, également, tous ceux qui se sont lancés dans cette

aventure humaine et généreuse, ne font jamais machine arrière. C'est qu'il se crée entre eux et les patients une extraordinaire relation. Apaisante pour les malades, enrichissante pour les accompagnants.

Il faut savoir que ASP-YVELINES vous formera d'abord pour exercer votre capacité d'écoute, qui est la clé de l'assistance. Elle vous demandera environ quatre heures de présence par semaine et vous réunira régulièrement en groupe de paroles à d'autres bénévoles de façon à échanger vos expériences. ■

Renseignez-vous en contactant l'ASP-Yvelines au 01 39 50 74 20 ou par courriel : aspyvelines@gmail.com. ou consulter son site web : www.aspyvelines.org

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES RENDUS

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la Mairie : www.neauphle-le-chateau.com

L'APPEL D'UN TOUTOU NEAUPHLÉEN

Mon bon Maître,
Pourquoi me laisses-tu faire mes besoins n'importe où, sur les trottoirs, sur les entrées des maisons, autour de là où il y a tant d'enfants ?
Tu sais bien que je suis profondément gentil et que j'écoute tes volontés. Guide-moi ! Tire-moi quand ce n'est pas le bon lieu ! Gronde-moi quand je me répands inopportunément ! Je n'aime pas les regards de travers qu'on me jette, les malédictions haineuses que l'on profère à mon endroit. Je t'en supplie... fais attention à moi, apprends-moi !

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Léanne Joyce Lou Auguet
née le 12 novembre 2015 à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine);

Keysia Emmanuel Raphaël Bouf
né le 20 janvier 2016 au Chesnay (Yvelines);

Amy Delanos née le 21 janvier 2016
à Nanterre (Hauts-de-Seine);

Valentine France Cathy Dodeman
née le 25 janvier 2016 à Versailles (Yvelines).

MARIAGES

Abdesslam Boudarene
et Slimania Benahmed – Mariage célébré
le 27 novembre 2015.

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS

Nicole Francine Bernadette Alaizeau
épouse Audren née le 20 février 1949 à
Pontgouin (Eure-et-Loir) – Décédée le 24
novembre 2015 au Chesnay (Yvelines).

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

35, avenue de la République – Terrasse et transformation de fenêtres en portes-fenêtres- non-opposition le 14/12/15

6, allée des Cèdres – clôture –portail et portillon – non-opposition le 15/12/2015

15, rue de villancy – extension – non-opposition le 24/12/2015

51, rue Saint-Nicolas – modification ouvertures toiture – non-opposition le 05/01/2016

53, avenue de la république – isolation par l'extérieur – remplacement des fenêtres – non-opposition le 18/01/2016

41, route de chevreuse – mur de clôture – non-opposition le 20/01/2016

DIVISION

38, rue du Dr Grellière – détachement de deux terrains à bâtir – non-opposition le 26/11/2015

PERMIS DE CONSTRUIRE

Chemin de la ruelle à Gaillard – lot C –maison individuelle – accordé le 15/12/2015

Rue de villancy – lot 2 – maison individuelle – accordé le 15/12/15

Rue de villancy – lot 1 – maison individuelle – accordé le 29/12/2015

12, route de chevreuse – modification permis existant- accès vide sanitaire – accordé le 04/01/2016

41, route de chevreuse – Extension - accordé le 20/01/2016

Allée des cèdres – Lot 16 – maison individuelle – accordé le 29/01/2016

RECTIFICATIF

Permis de construire accordé le 20/10/15 – lot 8 – rue de Villancy et non 1, avenue de la République.

À VOTRE AVIS...



Pourquoi le brûlage des déchets verts secs (ou non) est-il strictement interdit sur notre commune ? Il est évident que si l'ADEME vous démontre que 50 kg de déchets verts brûlés à l'air libre dégagent autant de particules fines (PM 10) qu'un diesel récent (bien réglé et non truqué...), vous allez réfléchir. Eh bien, l'ADEME l'a fait ! Encore une question : ne préférez-vous pas le compostage, désormais ?



LE PASSAGE

Photos présentées avec l'aimable autorisation de Ginette et Christian Noël-Brochet.

MAURICE BROCHET

LE PASSAGE PROMIS DEPUIS 2014 POUR FACILITER L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE DES HABITANTS DU CENTRE-BOURG EST ENFIN OUVERT.

Il est éclairé et comprend deux accès séparés par une cour intérieure à ciel ouvert [1]. La réalisation de la charpente apparente couverte de tuiles brunes qui devait rappeler les halles des villages d'antan est reportée à une date ultérieure pour des questions budgétaires et le passage protégé situé du côté de la rue des Soupirs sera prochainement surélevé (ralentisseur) pour limiter la vitesse des véhicules.

Ce passage sera désigné « Passage Maurice Brochet, avionneur » pour rappeler que l'emplacement appartenait anciennement à Maurice Brochet (1899, †1969), artisan carrossier autodidacte, qui contribua dès 1931 au développement de la construction d'aéronefs pour l'aviation légère.

UN PEU D'HISTOIRE !

Maurice Brochet est né le 18 juin 1899 dans le 14^{ème} arrondissement de Paris [2]. Il effectue son premier vol plané sur les terrains de l'Institut Aérotechnique de Saint-Cyr-l'École à bord d'un planeur Avia 11-A¹ le 25 janvier 1931. À l'époque, les planeurs sont lancés au sandow² à partir de terrains plats et les distances parcourues ne dépassent généralement pas 300 mètres. Le planeur s'élève rarement au-dessus d'une vingtaine de mètres et le vol dure une vingtaine de secondes.

Enthousiaste, Maurice Brochet décide de construire seul un planeur de sa conception dans son atelier de l'Hôtel des Voyageurs, situé près de la gare de Plaisir-Grignon. Le premier essai a lieu en avril. En juin 1931, la famille Brochet s'installe comme carrossier automobile au 17 de la rue Saint-Martin à Neauphle-le-Château. Maurice Brochet commence alors son apprentissage du vol en août et obtient son premier brevet³ (brevet A) de pilote d'avion sans moteur le 22 novembre 1931. En mai 1932,

il s'inscrit au Club Aéronautique Universitaire de Beynes inauguré le 8 mars de l'année précédente. Il construit sur demande trois planeurs Avia 32-E en 1933 et transforme un planeur Avia 15-A en planeur à moteur auxiliaire propulsif qu'il baptise MB 20 (MB pour Maurice Brochet). L'appareil équipé d'un moteur Poinard⁴ de 25 CV⁵ intéresse l'AVIA qui l'achète pour le compte de l'aéroclub de Paris, le renomme Avia-50 et signe un protocole pour une construction en série. Les essais de l'appareil s'effectuent le 17 mai 1934 sur le terrain de Toussus. Une version à moteur tractif désigné MB 30 sort des ateliers la même année pour être présentée en vol et au public le 9 décembre 1934 à Orly. Maurice Brochet se spécialise alors dans la construction et la réparation de planeurs pour le centre vélivole de Beynes et commence la réalisation d'une version biplace du MB 30 désignée MB 40 qui restera inachevée à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Après la libération de 1945, Maurice Brochet reprend ses activités de réparation et achève en 1947 la réalisation d'un appareil monoplace désigné MB 50 (plus communément désigné Pipistrelle). Cet appareil effectue son premier vol le 27 avril sur le terrain de Beynes-Thiverval et obtient son certificat de navigabilité le 10 octobre 1948. Le 24 juin de l'année suivante, une version biplace en tandem désignée MB 60 décolle de l'aérodrome de Chavenay. Équipé d'un moteur Salmson⁶ de 83 CV, l'appareil est utilisé pour tester sa capacité à remorquer un planeur C800 (planeur biplace côte à côte). Suivent ensuite les MB 70 et MB 71 qui effectuent leurs premiers vols les 28 janvier et 7 avril 1950. Ces deux appareils obtiennent leurs certificats de navigabilité et le SALS⁷ (Service de l'Aviation Légère et Sportive) passe commande de 10 appareils.



1. Passage de la rue des soupirs à la rue Saint-Martin, avant les travaux. 2. Passage de la rue des soupirs à la rue Saint-Martin au 9 janvier 2016. 3. Juin 1931, garage acheté par M. Brochet à G. Camus. De gauche à droite, Yvonne et Jeanne Brochet, sœur et mère de Maurice Brochet. La petite fille en bas à gauche est Ginette Brochet, la fille de Maurice Brochet (Mme G. Noël). 4. Planeur MB 10 désigné Ginette. Les premiers vols de 47 et 32 secondes ont lieu le 14 juin 1931 sur l'aérodrome de Beynes-Thiverval. 5. Avion Maurice Brochet, Brochet MB 80, F-BGLA pour Fox Bravo Golf Lima Alpha. 6. Avion Maurice Brochet, Brochet MB 100, F-WBGH pour Fox Whisky Bravo Golf Hôtel.

Apparaissent ensuite le triplace MB 80, version améliorée et élargie du MB 70, le MB 90 destiné au remorquage de planeurs, les MB 100 et MB 120 pour le voyage (3 à 4 places) puis en mars 1954, le MB 110, un quadriplace équipé d'un moteur SNECMA de 170 CV.

Maurice Brochet projette également la réalisation d'un avion bipoutre à hélice propulsive qui est abandonnée faute de moyens financiers. Il poursuit son activité de construction et de réparation de planeurs et d'avions légers jusqu'en décembre 1962. ■

Références : [1] Regards sur Neauphle-le-Château, bulletin municipal, juin 2014, numéro 82. [2] <http://avions.brochet.free.fr> [site des avions Maurice Brochet].

1. Planeurs AVIA (Association pour la Valorisation de l'Industrie Aéronautique), inspirés des planeurs monoplaces Zögling largement utilisés en Allemagne avant la seconde guerre mondiale pour la formation des pilotes. 2. Sandow, bandes de caoutchouc tendues de chaque côté du planeur positionné sur une rampe de lancement servant de catapulte. 3. En plaine, le brevet A nécessitait de se maintenir en l'air au moins 10 secondes, 60 secondes pour obtenir le brevet B. 4. Moteur à deux cylindres placés à l'horizontale, refroidi par air, conçu par René Poincard et fabriqué par les Établissements Pierre Mengin. 5. CV, (HP Horse Power en anglais) pour Cheval Vapeur, unité de puissance hors du Système International mais couramment utilisée pour caractériser la puissance des machines terrestres, aériennes et maritimes. 1 CV = 736 watts (1 watt = 1 joule par seconde). 6. Entreprise créée en 1890 par Émile Salmson. En 1896 la société s'installe à Billancourt et crée un pôle aéronautique pour la construction de moteurs d'avions. Cette société produit des voitures puis se recentre sur la production de pompes. L'entreprise existe toujours en 2016. 7. Service de l'Aviation Légère et Sportive qui devient en 1993 le Service d'Exploitation de la Formation Aéronautique (SEFA) et fusionne le 1^{er} janvier 2011 avec l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC).

OÙ VOIR DES AVIONS BROCHET ?

Avion MB 80 n°1, avion volant basé à l'aéroclub de Montdidier (département de la Somme), immatriculé F-PGLA et appartenant à Marc Pillere, voir la photo de couverture.

Avion MB 83 n°6, avion volant basé sur l'aérodrome d'Uzès (département du Gard), immatriculé F-PGLF et appartenant à Nicole Pupeschi. Cet avion faisait partie d'une série de 10 avions Brochet commandés par l'armée dans les années 1950.

34 aéronefs Brochet apparaissent sur la liste DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) des immatriculations des avions. Le musée de l'Air et de l'Espace disposait d'un avion MB 30 détruit en 1990 lors d'un incendie.

OUVRAGES À PARAÎTRE

Noël-Brochet C. ; *Le Souvenir du vol sans moteur en France 1919 - 1929*, 300 photos environ, Éditions Bleu Ciel Diffusion, à paraître en 2016.

Noël-Brochet C. ; *Le Souvenir des avions Maurice Brochet*, Éditions Bleu Ciel Diffusion, à paraître.



PAROLES D'ADOS

LA POPULATION NEAUPHLÉENNE S'EST RAJEUNIE. ET CONTINUERA DE LE FAIRE PUISQU'UNE CLASSE DE MATERNELLE A ÉTÉ OUVERTE CETTE ANNÉE.

De petit village de villégiature, nous sommes passés à une «ville-village» de près de 3500 habitants dont environ 400 adolescents¹. Nous nous sommes demandé s'ils étaient heureux d'y grandir : quels étaient leurs besoins, leurs envies ? Qu'aimaient-ils ? Que n'aimaient-ils pas ? Nous leur avons donné la parole. Ils l'ont prise très librement. Et parfois de façon très irréaliste. C'est beau de croire encore au Père Noël !

Tout d'abord, le cadre de vie semi-rural, la forêt mais aussi la proximité de grandes villes et l'existence de transports en commun sont des atouts. Pouvoir faire du vélo en pleine nature, sur des parcours aménagés dans les sous-bois est un réel plaisir. « Ici, on n'a pas la pollution de la ville » (Charlotte, 13 ans).

Pouvoir faire du shopping, une de leurs activités favorites, à Plaisir ou Saint-Quentin-en-Yvelines qui ne sont qu'à quinze minutes de bus, est particulièrement apprécié. La proximité de trains pour Paris est très pratique pour certains. La population adulte est généralement bien perçue. Maxence (13 ans) pense que le village est « bien fréquenté » et Robin (13 ans) trouve la « population sympa ». L'inverse n'est pas toujours vrai. Il semblerait que le regroupement de jeunes fasse peur « alors que nous ne faisons rien de mal » nous explique Johan (17 ans). Comme souvent, les jeunes sont stigmatisés. L'effet de « meute » inquiète alors qu'un simple « bonjour » est souvent suivi d'une réponse amicale. Vous verrez qu'en vous adressant à ces « sauvagions » vous tomberez sur des jeunes gens polis et bien élevés.

Vous les voyez souvent discuter à la MJP, seul endroit pour se réunir. Il offre un abri, un chauffage l'hiver et des toilettes : « Nous voulons juste un endroit pour discuter et rigoler un peu » (Lucas, 16 ans). Nous leur avons soumis l'idée d'un centre de loisirs pour les ados où des activités spécifiques leur seraient proposées. Cela sourit aux 11/ 15 ans qui ne font pas déjà le détail des activités.

La grande majorité apprécie l'abondance d'associations présentes dans le village. Sportives ou culturelles, tous sont d'accord pour dire qu'à la MJP, elles jouent un rôle essentiel à Neauphle. Certains verraient bien des clubs de sports collectifs compléter l'offre du tennis et du foot. D'autres réclament un skate park dont la construction n'a pas été retenue car trop accidentogène. L'installation du city stade, nouveau point de rassemblement et d'activités, a été très bien accueillie même s'il manque quelques bancs et d'éclairage.

Les manifestations telles que la fête du village sont également l'occasion pour les ados de se retrouver et de s'amuser. On fait remarquer l'absence de manifestation orientée jeune public comme un bal de promo ou une boum pour la Saint Valentin. Certains déplorent aussi l'absence de commerces pour « jeunes » comme des boutiques de jeux vidéo, de mangas, de vêtements, de bonbons ou mieux encore : un ciné (!!!) nous dit Pauline (14 ans). Mais est-ce un créneau à prendre à l'heure des « Dernières Séances » ?

Enfin, nous leur avons demandé s'ils étaient prêts à s'impliquer dans la vie du village. Hélas, pour la plupart collégiens, par crainte, timidité, ou manque d'organisation, ils ne veulent pas y participer. Seuls certains lycéens seraient prêts à faire entendre leur voix via une association ou par des pétitions. L'existence d'un forum sur le blog ADN-ADoNeauphle² est un des moyens créés à cette fin.

Au final, très peu de mécontents et beaucoup d'heureux. Les idées sont lancées, les besoins exprimés, il ne reste donc plus qu'à essayer d'améliorer les choses, tout en notant que la Municipalité, notamment dans le sport et dans la culture, met à leur disposition beaucoup de possibilités... Le droit de réponse est donné aux adultes. Qu'ils s'en servent : communication@neauphlelechateau.com !

1. dernier recensement. 2. www.adn-adoneauphle.fr/blog

Pas de mission impossible pour :

« LA MISSION LOCALE » !

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS ET VOUS N'ÊTES PLUS SCOLARISÉ ? LA MISSION LOCALE VAL DE GALLY VOUS ACCUEILLE ET VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

Les « missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes » ont été créées en 1982 afin d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que posent leurs insertions professionnelle et sociale. Leur existence devait être temporaire, hélas, le marché du travail étant ce qu'il est, les missions locales perdurent dans le temps.

Le village de Neauphle-le-Château dépend de la Mission Locale – Val de Gally située à Plaisir à côté de la gare SNCF – Plaisir-Grignon.

Sa Présidente, Madame Guernon, son Directeur, Monsieur Vanhoutte et toute leur équipe (12 salariés au total) interviennent au service des jeunes. Conjointement, ils établissent un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches.

La structure d'accueil doit apporter des réponses individualisées aux questions d'emploi, d'orientation, de formation mais aussi sur le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté, le sport, les loisirs ou la culture. Elle s'appuie pour cela sur des partenaires locaux mais également sur des « parrains », retraités ou actifs, qui transmettent leur expérience du monde professionnel. Ce passage de relais intergénérationnel est très apprécié autant par le parrain que par le parrainé.

Sur les deux dernières années, une vingtaine de jeunes neauphléens se sont inscrits à la Mission Locale et c'est au total une trentaine de nos jeunes concitoyens qui sont suivis. Certains ont signé des CDI, d'autres des CDD. Trop peu connue, nous nous devons de mettre en lumière cette équipe de professionnels dévoués au service des jeunes. ■

EN CHIFFRES

En 2014, la Mission Locale de Plaisir Val de Gally c'est :

- 1068 jeunes accompagnés
- 469 jeunes ont signé leur contrat en 2011
- 60 jeunes ont bénéficié d'une formation en 2014

Sur les deux dernières années, une vingtaine de jeunes neauphléens se sont inscrits à la Mission Locale



LA MISSION LOCALE...

...vous accueille : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (ouvert le jeudi jusqu'à 20h) et le vendredi de 9h à 12h30. Elle est donc fermée au public le vendredi après-midi

QUESTIONS D'ADOS

Fin décembre, les 140 foyers neauphléens ayant confié leurs enfants au Centre de Loisirs de l'école élémentaire ont reçu un questionnaire proposé par la Municipalité. Les parents devaient le remplir avec leurs ados. L'objectif ? Encore mieux cerner la population adolescente, ses besoins en animations et en communication.

En période scolaire, il y a une forte demande pour des animations le samedi

après-midi plutôt que pour le mercredi après-midi ou le soir après le collège ou le lycée. Hors période scolaire, les vacances de la Toussaint, de printemps et d'été sont privilégiées. L'offre doit être orientée vers les loisirs, les sorties et les stages qui sont préférés aux séjours. Ces animations se feraient de préférence dans une structure « ouverte » c'est-à-dire sans horaires fixes. Voilà les orientations qui se dessinent

des réponses reçues. 15 % seulement – ce qui est bien regrettable ! Visiblement, la communication a encore du mal à passer malgré le dispositif communication mis en place.

Le message a toutefois été transmis à la Municipalité qui réfléchira, à moyen terme et si les finances le permettent, à un centre de loisirs répondant aux attentes des ados. ■

ÉVOLUTION DU CLIMAT, NEAUPHLE SOUS INFLUENCE *Partie 1/3*

LA 21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES (COP21) QUI S'EST TENUE DU 30 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE DERNIERS AU BOURGET EN RÉUNISSANT 195 PAYS A DONNÉ LIEU À UN ACCORD INTERNATIONAL POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ENTRE 1,5°C ET 2°C D'ICI 2100.

Avant d'évoquer les conséquences de ce réchauffement sur la région des Yvelines et l'environnement de la commune de Neauphle-le-Château, quelques rappels et informations essentiels.

LE GIEC : le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat créé en 1988 est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Sa mission consiste à identifier de manière scientifique les mécanismes du réchauffement climatique pour en évaluer les conséquences et suggérer des recommandations d'atténuation et d'adaptation. Ses évaluations et ses recommandations sont élaborées à partir d'articles publiés par la communauté scientifique internationale [1, A].

LA CCNUCC : la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique [2, B] est la convention adoptée le 9 mai 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro par la Communauté Européenne et 154 autres états. Ratifiée en 2015 par 195 pays, cette convention est entrée en vigueur le 21 mars 1994.

LE PROTOCOLE DE KYOTO : le Protocole de Kyoto est un accord adopté le 11 décembre 1997 et entrée en vigueur le 16 février 2005 dont l'objet est de réunir les 192 parties (pays et région économique) adhérentes pour tendre vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord vient en complément de la CCNUCC. Les réunions sont annuelles depuis 1995 [3, C].

LA COP : la Convention cadre des Parties [4] est un organisme chargé d'établir des conventions internationales basées sur des déclarations formelles qui doivent être ratifiées par les états signataires pour devenir des traités internationaux ayant force de loi.

LA COP21 : la COP21 désigne la 21ème Conférence des Parties [5] à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11ème conférence des parties au protocole de Kyoto (CMP-11). Les objectifs étaient de contraindre les pays industrialisés à agir pour limiter l'élévation de température moyenne à 2°C au dessus de celle relevée en 1850 et à aider financièrement les pays émergents qui en subissent les premiers effets.

LES MODÈLES : la modélisation du climat s'effectue en découpant l'atmosphère et les océans en plusieurs centaines de milliers de volumes élémentaires (de 50 à 300 kms de côté) dont les dimensions sont fonctions de la complexité des phénomènes physiques à modéliser [6]. Les grandeurs physiques (pression, température...) et chimiques (concentration en gaz carbonique CO₂, en méthane CH₄, en vapeur d'eau H₂O, salinité pour l'eau...) de chaque volume élémentaire² sont considérées constantes. Les simulations s'effectuent sur la base des équations de la mécanique des fluides et de la thermique auxquelles s'ajoutent des modèles spécifiques simplifiés pour simuler, par exemple, la physique de la glace ou l'influence des nuages. S'agissant enfin de décrire un phénomène dynamique, la simulation s'effectue suivant un processus de calculs pas à pas à partir d'un instant initial fixé au 1er janvier de l'année 2005 et déterminé à partir des relevés enregistrés depuis 1850. La durée entre deux pas de calcul étant comprise entre 20 et 30 minutes [7], la modélisation de l'évolution du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2100 nécessite ainsi 1 664 400 pas de calculs. Compte tenu du nombre d'itérations et du volume de données à enregistrer, ces calculs sont réalisés à partir de supercalcuteurs (disponibles au Très Grand Centre de Calcul (TGCC) du CEA, à Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS) ou à Météo-France). L'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL) de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines [8] et le Centre National de Recherche Météorologique (CNRM) de Toulouse [9] développent les deux modèles climatiques Français.

LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL : jusqu'en 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat élaborait ses prévisions sur des scénarios socio-économiques désignés SRES³. Ces scénarios étaient basés sur des prévisions d'évolution des économies nationales, des offres technologiques, des choix énergétiques et prenaient en compte l'évolution démographiques et des comportements des populations. Traduit en concentration de gaz à effet de serre, ceux-ci étaient distribués en quatre familles désignées A1, A2, B1 et B2 pour être ensuite introduits dans les modèles climatiques.

Depuis 2007 et les travaux de Moss *et al* [10], la communauté scientifique a adopté 4 scénarios d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre. Les 4 scénarios désignés RCP⁴ 2.6, RCP 4.5, RCP 6.0 et RCP 8.5 sont définis pour la période 2006-2300 et

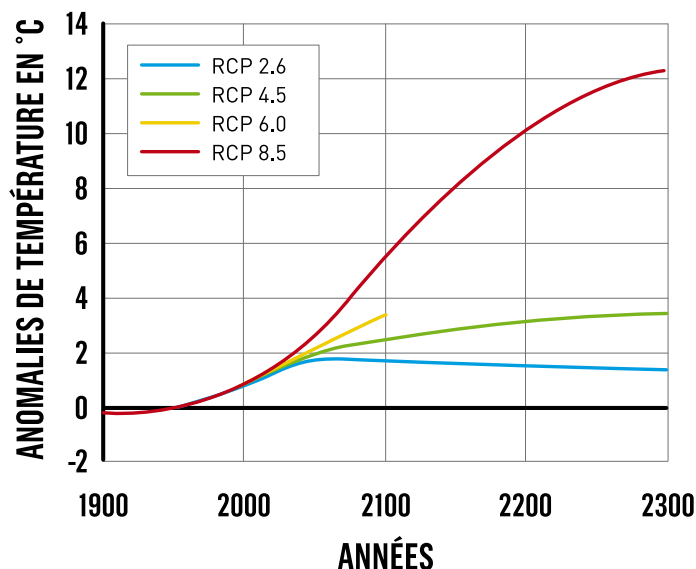


Fig. 1. Évolution de 1900 à 2300 de la température annuelle moyenne à la surface de la Terre par rapport à la température moyenne de la période 1901-2000 prise comme référence et calculée par le modèle de l'IPSL pour les différents scénarios RCP [11-12].

les évaluations des émissions futures et leurs conséquences sur le climat sont conduites en parallèle.

Les résultats reportés sur la figure 1 montrent qu'il reste possible de limiter la hausse de température en dessous de 2°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle pour le scénario RCP 2.6 à condition de stopper la croissance des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de réduire cette concentration à partir de techniques de captage et de stockage⁵ [13].

LES PRÉVISIONS DES SCIENTIFIQUES, SPÉCIALISTES DU CLIMAT :

Le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) indique dans son cinquième rapport publié en 2013 et 2014 que [13] :

- la concentration en gaz carbonique (gaz à effet de serre avec le méthane, la vapeur d'eau) a augmenté de 20% depuis 1958 et de 40% depuis 1750, période du début de l'ère industrielle faisant ainsi apparaître la responsabilité des activités anthropiques,
- la fonte des glaciers est significative depuis 1950 (en moyenne plus de 8 millions de litres d'eau par seconde depuis 1994 pour les glaciers de montagne, plus de 10 millions de litres d'eau par seconde pour les glaciers du Groenland et de l'Antarctique),
- le niveau moyen de la mer s'est élevé de 20 cm depuis 1900,
- la température moyenne de la terre relevée chaque décennie depuis 30 ans est toujours supérieure à la température de la décennie précédente,
- la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de 0,85°C entre 1880 et 2012,
- le réchauffement climatique aura des conséquences sur les extrêmes climatiques (tempêtes, durées et fréquences des canicules, inondations...), les écosystèmes, l'énergie, l'alimentation et la santé.

Dans les deux prochains numéros, seront présentés :

- les résultats escomptés par la COP21 comparés aux prévisions du GIEC,
- les conséquences de l'évolution du climat sur la région des Yvelines et l'environnement de Neauphle-le-Château. ■

Références :

- [1] http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml
- [2] http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/items/3270.php
- [3] http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/

kyoto_protocol/items/3274.php

[4] http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/convention_bodies/items/3280.php

[5] <http://www.cop21.gouv.fr/comprendre/cest-quoi-la-cop21/>

[6] <http://www.climat-en-questions.fr/reponse/evolution-future/moyens-calcul-par-marie-alice-foujols-eric-maisonave>

[7] Delbecq D.; Une meilleure modélisation du climat, La Recherche, n° 472, 2013, pages 40 à 43.

[8] <https://www.ipsl.fr/Organisation/A-propos-de-l-IPSL>

[9] <http://www.cnrm.meteo.fr/spip.php?rubrique69>

[10] Moss et al; The next generation of scenarios for climate change research and assessment. Nature, 463, 747-756, 2010.

[11] <http://www.insu.cnrs.fr/environnement/climat-changement-climatique/une-nouvelle-approche-pour-les-simulations-du-climat-futu>

[12] <http://www.insu.cnrs.fr/environnement/climat-changement-climatique/les-resultats-les-temperatures>

[13] Panorama énergies-climat - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, n°3, édition 2015.

Pour en savoir plus :

[A] Changements climatiques 2013, les éléments scientifiques, résumé à l'intention des décideurs, résumé technique et foire aux questions, contribution du groupe de travail 1 au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ISBN 978-92-9169-238-5, 2013.

[B] Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Nations Unies, 1992, FCCC/INFORMAL/84, GE.05-62221 (F) 180705 260705

[C] Protocole de Kyoto à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, Nations Unies, 1998, FCCC/INFORMAL/83, GE.05-61647 (F) 070605 090605.

1. Les articles sont soumis à un comité de lecture constitué de 2 à 3 rapporteurs indépendants reconnus pour les compétences liées à leurs travaux et dont les identités restent inconnues des auteurs. 2. Volume à 6 faces, 3 fois 2 faces opposées parallèles. 3. SRES pour Special Report on Emissions Scenarios (rapport spécial sur les scénarios d'émission). 4. RCP pour Radiative Concentration Pathways (projections de forçage radiatif, différence entre la puissance surfacique rayonnée descendante (vers la surface de la Terre) et la puissance surfacique rayonnée montante (vers l'espace) au sommet de la troposphère (10 à 16 kilomètres d'altitude). 5. Techniques qui consistent à capter puis comprimer pour enfouir dans le sous-sol le dioxyde de carbone contenu dans l'atmosphère ou émis par les systèmes énergétiques qui brûlent des énergies fossiles (solides, liquides ou gaz).



DIODURUM

LA VILLE DISPARUE...

LA DÉCOUVERTE DES TRÈS BELLES AQUARELLES DE JEAN-CLAUDE GOLVIN FAIT PRENDRE CONSCIENCE QU'IL EXISTAIT, DURANT LES CENTAINES D'ANNÉES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, DANS LA PLAINE QUE DOMINE LA BUTTE DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, UNE GRANDE AGGLOMÉRATION, AU CARREFOUR DE ROUTES TRÈS FRÉQUENTÉES.

Des fouilles, au milieu du XX^e siècle, en ont précisé les contours et l'architecture. Voici ce que l'on sait sur cette «Atlantide» voisine dont le mystère de son existence et de sa disparition n'a pas fini de livrer ses secrets...

NEAUPHLE ET SES ENVIRONS, AUX ORIGINES DE L'HISTOIRE

Le nom de notre village remonte à l'Antiquité. Son origine celte ou germanique, signifie « temple neuf », référence probable au sanctuaire païen primitif en ce haut lieu de l'Ouest lutétien, qui précéda notre actuelle église. Nous trouvons la trace, dès l'époque gallo-romaine, d'un poste de guet militaire fortifié, proche du temple précité, à la pointe occidentale de cette ligne de plateaux boisés délimitant le sud du Val de Gally. Cet établissement d'origine néolithique, sans doute plus important et davantage peuplé dans les siècles passés, est peu à peu délaissé aux époques gauloise et romaine au profit de la grande cité de la vallée, Diodurum. Ce nom s'est formé autour des racines gauloises divo (divin, sacré) et durum (bourgade, village, marché). Il est devenu par la corruption du bas-latin, lodurum puis lotrum ou Jotrum. Il s'est transformé, au fil du temps, en Jouars.

Les passionnantes fouilles de cette ville disparue, conduites avec talent par l'archéologue Olivier Blin dans la décennie 1990, lors de la construction de l'actuelle déviation de Pontchartrain, ont

révélé le plus vaste ensemble urbain de l'Ouest parisien (environ 50 hectares, entre Jouars, le Tremblay, Bazoches et le parc du château de Pontchartrain).

L'agglomération de Diodurum s'est développée au carrefour de deux grandes voies au trafic intense : l'une, est-ouest, qui reliait Paris à Dreux ; l'autre, nord-sud, faisait la jonction entre la vallée de la Seine (Rouen) à l'Orléanais.

Des vestiges de l'activité humaine (mobilier, fosses, vestiges d'enclos...) ont permis de faire remonter à la fin du II^e siècle avant J-C, les débuts de ce vicus (c'est à dire une rangée de maisons ou un quartier). C'est dans la période gallo-romaine, à partir du règne de l'Empereur Auguste jusqu'au III^e siècle de notre ère, que l'urbanisme de Diodurum connaît son expansion, en plusieurs phases, sur presque quatre cents ans. Les fouilles ont précisé l'édification de plusieurs édifices publics d'importance dont au moins trois temples (fanum). À l'est du site, des vestiges d'un amphithéâtre ont été découverts. Des entrepôts (horreum) ont aussi été localisés. Leurs vastes pièces couvertes servaient vraisemblablement à stocker des vivres et des marchandises locales ou en provenance des autres régions.

Autres témoins de cette occupation antique de notre secteur, les voies de communication, attestées par les fouilles archéologiques. Au départ, un réseau serré de sentiers



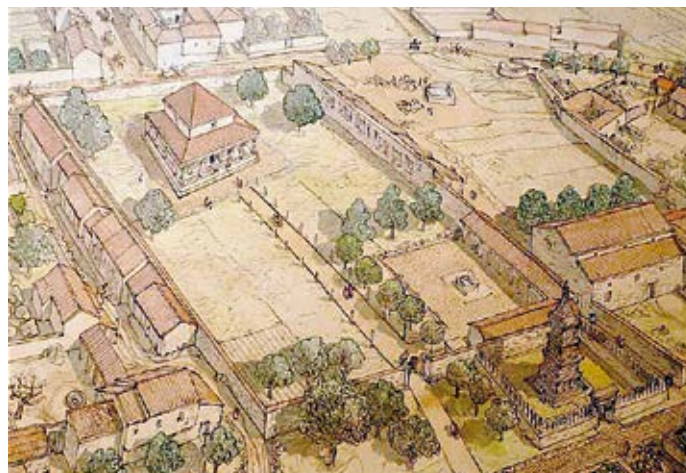
JEAN-CLAUDE GOLVIN

ÉGYPTOLOGUE ET ARCHITECTE

Il a dirigé jusqu'en 1990 le Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak et de Louxor. Nous noterons qu'il a mené sa thèse de doctorat sur les amphithéâtres romains. Il s'est consacré avec passion, dans les années 90, à restituer le patrimoine antique par des aquarelles. Directeur de recherches au CNRS, rattaché à l'Université de Bordeaux III jusqu'en 2008, il a cédé en 2010 au Musée d'Arles Antique son fond d'ateliers soit environ un millier d'esquisses et de dessins dont la précision des détails et la qualité artistique sont unanimement reconnues.

Le nom de notre village remonte à l'Antiquité. Son origine celte ou germanique, signifie « temple neuf », référence probable au sanctuaire païen primitif...

remontant à l'ère néolithique, qui quadrillent la région. Viennent ensuite les chemins gaulois et celtes qui suivent les lignes de relief et de partage des eaux et se confondent en partie avec les routes immémoriales de l'ambre et de l'étaïn. Les voies romaines parachèvent l'ensemble (I^{er} siècle avant JC. — I^{er} siècle après) réutilisant en partie et sans complexe le réseau préexistant : ainsi la grande voie de l'Empereur Antonin, de Paris à Rouen par Dreux est présente dans deux guides routiers publiés des siècles plus tard, lesquels mentionnent son passage par Diodurum. Cette voie est encore reconnaissable en 1507, lorsque, défoncée et en ruine, elle est citée comme servant de limite aux châtelainies de Neauphle et de Maurepas. Photographiée en vue aérienne puis systématiquement fouillée à la fin du XX^e siècle, son tracé est maintenant sans équivoque.



La cité, centre économique et administratif, a été mise à mal par les Grandes Invasions. Elle demeure néanmoins en partie occupée jusqu'à l'époque carolingienne, avant son abandon progressif par les habitants ; ceux-ci créent des hameaux le long des voies antiques (Ergal, les Mousseaux), souvent autour des grandes villas gallo-romaines (comme celles de Villiers Cul-de-Sac devenu Villiers St Frédéric ou de Villancy), qui sont d'importantes exploitations agricoles. Transformées par la suite, elles continueront à nourrir les nouveaux villages établis progressivement sur les lieux élevés du voisinage, plus faciles à défendre, mais moins riches en hectares de bonnes terres.



C'est ainsi que surgit Neauphle, à la suite des invasions des Vikings, entre les IX^e et XI^e siècles, sur ce piton culminant au-dessus du Val de Mauldre, le petit « castrum » de bois devenant un véritable village clos de murs, édifié comme tous ses voisins grâce à la riche carrière de pierres que constitue la grande ville défunte de Diodurum, dont on trouve maints éléments réemployés dans le donjon, les remparts, certaines maisons et même l'église St Nicolas (laquelle est présente dès le IV^e siècle à son emplacement actuel). ■



LE GÉNÉRALISTE DU XXI^E SIÈCLE

LE PRATICIEN QUI DÉCRIT SON MÉTIER EXERCE À NEAUPHLE DEPUIS 33 ANS. MALGRÉ LA « TYRANNIE DE LA SÉCU », LE « GOUFFRE ADMINISTRATIF » DANS LEQUEL SOMBRENT LES MÉDECINS ET L'AVENIR UN PEU INCERTAIN QUI LEUR EST RÉSERVÉ, IL N'HÉSITE PAS À APPELER LES JEUNES À EXERCER CE MÉTIER QUI FAIT SE LEVER TRÈS TÔT ET FINIR TRÈS TARD, LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE : GÉNÉRALISTE.

Métier de passion et de vocation nécessitant des qualités de contact et d'écoute, la médecine est exigeante : un bac S et 8 années d'études pour devenir généraliste (10 à 12 années pour devenir spécialiste) après avoir « survécu » à une première sélection si difficile qu'il faut en général s'y reprendre à deux fois pour la franchir.

L'enseignement dispensé est toujours éminemment théorique surtout les 2 premières années, ce n'est qu'ensuite que les nombreux stages qui jalonnent le cursus permettent aux étudiants de s'orienter dans la spécialité de leur choix. La médecine générale est d'ailleurs devenue une « spécialité » comme la chirurgie ou l'ophtalmologie.

Si la formation de généraliste évolue bien lentement, la profession est, elle, en pleine mutation. Le temps du « médecin de campagne corvéable à merci » est révolu et laisse place à l'exercice en maison médicale ce qui autorise plus de liberté aux praticiens tout en maintenant la possibilité pour les patients de trouver un médecin disponible en permanence. Cela supposerait d'ailleurs que le Numerus Clausus en vigueur pour la

formation de jeunes médecins, augmente ce qui n'a malheureusement pas l'air d'être d'actualité.

Aujourd'hui moins de 10% des diplômés en médecine générale s'installent en ville. Les autres privilégient la pratique de la médecine hospitalière ou le salariat, (médecine du travail, maisons de retraite, cliniques, médecine de la sécurité

de la médecine actuelle sans évoquer la question du revenu des praticiens. Comme pour toutes les professions libérales, le « chiffre d'affaires » (comme si on pouvait parler « d'affaires » quand il s'agit de « patients ») peut varier de façon très conséquente en fonction de l'activité du médecin puisque ce dernier est payé à l'acte.

Aujourd'hui moins de 10% des diplômés en médecine générale s'installent en ville.

sociale...) ce qui donne naissance à un phénomène relativement récent mais malheureusement galopant : les « déserts médicaux » où seuls s'installent et en nombre tout à fait insuffisant, les médecins d'Europe de l'est par exemple.

Les diplômés français sont reconnus dans toute l'Europe et inversement. Il existe aussi des équivalences qui permettent d'exercer dans le monde entier particulièrement au Canada et dans les pays d'Afrique très « demandeurs » de notre médecine. Pour être exhaustif, on ne peut parler

Le prix de l'acte est encadré par l'État qui fixe le tarif de consultation pour tous les médecins qui ont choisi (oui, c'est un choix qu'il faut faire avant de s'installer) d'exercer en secteur 1, c'est à dire sans pratiquer de dépassement d'honoraires.

Ces mêmes honoraires qui dès demain sans doute ne seront plus réglés par le patient après consultation mais par un « tiers » c'est-à-dire l'Assurance maladie et les mutuelles, dans des conditions qui nous inquiètent encore. Les jeunes diplômés prêteront-ils serment à Hippocrate ou... à la sécurité sociale ?

RÉTRO-AGENDA

DEUX MOIS ET UNE SUCCESSION D'ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES DANS NOTRE VILLE...

FIN D'ANNÉE AU CCAS

Le 10 décembre, 138 personnes de 65 ans et plus, se sont retrouvées pour déguster un délicieux repas et esquisser ensuite quelques pas de danse.



Cette année, une innovation, les enfants de l'Accueil de Loisirs ont réalisé des cartes de vœux et écrit un poème qu'ils ont lu pour le plus grand plaisir des aînés. Le 19 décembre quelques enfants de l'Accueil de Loisirs ont apporté leur colis à 3 personnes qui ne pouvaient se déplacer.

FÊTE DES COMMERÇANTS

Le 12 décembre, de 10 heures à 17 heures, les commerces de bouche étaient présents sur la Place du Marché avec plein de bonnes choses : soupe à l'oignon, huîtres, champagne, pâtisseries de Noël...

TENNIS CLUB DE NEAUPHLE



Le 17 janvier, l'équipe Dames+35, déjà championne des Yvelines 2016, a été la première de l'histoire du Club, à gagner une rencontre de Division Nationale, en battant l'équipe de Gradignan (Gironde) 4 à 0. Cette belle aventure s'est arrêtée en Touraine en 1/16 de finale. Un grand bravo à Véronique, Charlotte, Carole et Amélie

PORTES OUVERTES DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le 19 décembre, les parents ont été conviés à assister aux NAP, à admirer les œuvres de leurs enfants avant de les emporter à la maison.

FOOTBALL- LABEL ÉCOLE DE FOOTBALL

Avec une note de 16/20, le Racing Club78 Neauphle Pontchartrain a reçu un label de la Fédération Française de Football pour la qualité de son école. Attribué pour 3 ans, il est établi sur une quarantaine de critères, dont la formation des éducateurs, les contenus des entraînements proposés et la qualité des structures d'accueil. Le RC78NP, qui peut dire « On approche l'excellence » compte actuellement plus de 400 licenciés dont 120 à l'école de football (6-11 ans).

TÉLÉTHON

Le défi de la 12ème « NeauphleThon » était de poursuivre le combat contre la maladie, aux côtés de l'AFM. Malgré les événements très douloureux de novembre, les Neauphléens ont répondu présents à la manifestation. Avec tous, une bataille de plus sera gagnée : 8299,32 euros ! Et dans la bonne humeur... Les images en témoignent.



SOIRÉE COUSCOUS ET CONCERT



Ce samedi 23 janvier, Pascal Clément, auteur-compositeur neauphléen, a fait réfléchir avec des textes bien sentis et réalistes tandis que le Groupe Kashmir de Saint Germain de la Grange faisait ressurgir des tubes des années 70 à maintenant. Parallèlement, les participants se sont régalés avec un bon couscous, cuisiné sur place...





AGENDA

MARS

11 MARS

Soirée Pizza

au Centre de Loisirs, pour les adolescents.

12 MARS

Loto bingo Lions Club

à la Maison du Jeu de Paume

17 MARS

Après-midi littéraire à la Bibliothèque Pour Tous

Maison du Jeu de Paume

Thème: Balade en France – Ouvert à tous

19 MARS

Soirée organisée par le Comité des fêtes

20 MARS

Vide « dressing » organisé par l'association

Cœur de Neauphleens à la MJP

27 MARS

Chasse aux œufs

organisée par le Comité des Fêtes dans le Parc St Martin

AVRIL

DU 2 AU 10 AVRIL

Salon d'Art

organisé par le Syndicat d'Initiative à la MJP (voir ci-contre)

9 AVRIL

Championnat de scrabble par paires à la CASA

16 AVRIL

Troc aux plantes

organisé par le Syndicat d'Initiative sur la Place du Marché de 15h à 17h (voir ci-contre)

DU 9 OU 16 AVRIL

Carnaval

SALON D'ART

« Quelqu'un d'autre, c'est vous... »

Littéralement, « Exposer » signifie poser devant, à destination de quelqu'un d'autre.

C'est donc pour vous que seront exposées les quelques 200 œuvres du Salon d'Art prochainement à la Maison du Jeu de Paume.

Rendez-vous annuel apprécié pour la qualité et la variété des œuvres exposées, le Salon d'Art de Neauphle-le-Château représente un moment fort de la vie culturelle de notre commune.

C'est du 2 au 10 avril 2016 de 14h à 18h que le Syndicat d'Initiative vous proposera cette nouvelle promenade esthétique, rencontre originale entre un public diversifié, curieux et des artistes amateurs ou confirmés.

N'hésitez pas à venir à leur rencontre !

TROC AUX PLANTES

Un troc aux plantes, ça se prépare !

Après le petit succès de l'an dernier, le Syndicat d'Initiative vous invite à son 2^{ème} Troc aux Plantes qui se tiendra sur la Place du Marché le samedi 16 avril de 15h à 17h.

Cette manifestation sur le thème du jardin permet à toute personne d'échanger ses végétaux.

N'hésitez pas à participer à cette formidable rencontre riche en partages et échanges entre jardiniers en herbe et passionnés botanistes.

Il n'y a pas d'argent, tout est gratuit !

Renseignements au SI lors des permanences – 01 34 89 78 00 – infos@sinlc.fr

ANIMATION JEUNESSE

Venez préparer vos vacances de printemps lors de la soirée pizza le vendredi 11 mars (19h30-22h) pour bien choisir entre sports, piscine, cinéma, ateliers culinaires et créatifs, soirée... sachant que l'inscription aux activités se fera du 21 mars au 8 avril. Attention le nombre de places quotidiennes est limité.

Informations: www.adn-adoneauphle.fr/blog, au collège et sur le site de la mairie